

LE VALDOCCO

18, rue du Nivernais

95100 ARGENTEUIL

Association loi 1901

EXERCICE 2024

RAPPORTS

DU

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ASSOCIATION LE VALDOCCO

Siège social : 18, rue du Nivernais

95100 ARGENTEUIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « LE VALDOCCO » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note C du paragraphe « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels concernant l'incertitude inhérente à la prise en charge par la Métropole de l'intégralité du déficit du nouvel établissement EVA JEUNES.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'appréciation suivante qui, selon notre jugement professionnel, a été la plus importante pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note C du paragraphe « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels concernant l'incertitude inhérente à la prise en charge par la Métropole de l'intégralité du déficit du nouvel établissement EVA JEUNES.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents mis à la disposition des membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Houilles, le 28 avril 2025.

SARL SETECY

Représentée par *Papa Massamba N DIAYE*

Commissaire aux Comptes

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line and a large loop.

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	119 447	118 788	659	1 046
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom	77 901	77 901		
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 839	1 839		
Constructions	352 852	320 160	32 692	55 854
Installations techniques, matériel et outillage	34 190	27 927	6 263	5 604
Autres immobilisations corporelles	697 154	514 322	182 833	186 958
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	49 166		49 166	26 252
ACTIF IMMOBILISE	1 332 549	1 060 936	271 613	275 715
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	374 595		374 595	447 592
Autres créances	1 697 870		1 697 870	606 103
Divers				
Valeurs mobilières de placement	15		15	15
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 413 583		1 413 583	648 136
Charges constatées d'avance	6 510		6 510	9 439
ACTIF CIRCULANT	3 492 573		3 492 573	1 711 286
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	4 825 122	1 060 936	3 764 186	1 987 001

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
<i>Fonds associatifs sans droit de reprise</i>		
<i>Ecarts de réévaluation</i>		
<i>Réserves indisponibles</i>		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves réglementées</i>		
<i>Autres réserves</i>	57 054	57 054
<i>Report à nouveau</i>	-121 224	-293 838
RESULTAT DE L'EXERCICE	177 525	96 014
<i>Subventions d'investissement</i>	102 152	118 448
<i>Provisions réglementées</i>		
FONDS PROPRES	215 506	-22 322
<i>Apports</i>		
<i>Legs et donations</i>		
<i>Subventions affectées</i>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
<i>Résultat sous contrôle</i>		
<i>Droit des propriétaires</i>		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
<i>Provisions pour risques</i>	80 000	30 000
<i>Provisions pour charges</i>	12 833	16 897
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	92 833	46 897
<i>Fonds dédiés sur subventions</i>		
<i>Fonds dédiés sur autres ressources</i>		
FONDS DEDIES		
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>		
<i>Emprunts</i>	593 568	71 298
<i>Découverts et concours bancaires</i>	1 076 316	191 161
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits</i>	1 669 884	262 459
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>	110 466	164 466
<i>Avances et acomptes reçus sur commandes en cours</i>		6 000
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	194 239	160 585
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	574 914	640 418
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	64 679	77 179
<i>Autres dettes</i>	8 686	25 131
<i>Instruments de trésorerie</i>		
<i>Produits constatés d'avance</i>	832 978	626 188
DETTES	3 455 847	1 962 426
<i>Ecarts de conversion - Passif</i>		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	3 764 186	1 987 001

Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
<i>Ventes de marchandises</i>						
<i>Production vendue</i>	420 626	6,65	385 843	7,70	34 783	9,01
<i>Production stockée</i>						
<i>Production immobilisée</i>						
<i>Subventions d'exploitation</i>	5 860 823	92,61	4 558 283	91,02	1 302 540	28,58
<i>Reprises et Transferts de charge</i>	133 023	2,10	113 568	2,27	19 455	17,13
<i>Cotisations</i>						
<i>Autres produits</i>	70 620	1,12	66 618	1,33	4 003	6,01
Produits d'exploitation	6 485 092	102,47	5 124 312	102,33	1 360 780	26,56
<i>Achats de marchandises</i>						
<i>Variation de stock de marchandises</i>						
<i>Achats de matières premières</i>						
<i>Variation de stock de matières premières</i>						
<i>Autres achats non stockés et charges externes</i>	1 537 420	24,29	1 234 694	24,66	302 726	24,52
<i>Impôts et taxes</i>	333 959	5,28	253 323	5,06	80 636	31,83
<i>Salaires et Traitements</i>	3 198 641	50,54	2 507 162	50,06	691 479	27,58
<i>Charges sociales</i>	1 215 891	19,21	1 000 791	19,98	215 100	21,49
<i>Amortissements et provisions</i>	126 538	2,00	93 154	1,86	33 384	35,84
<i>Autres charges</i>	17 261	0,27	3 038	0,06	14 223	468,25
Charges d'exploitation	6 429 710	101,60	5 092 162	101,68	1 337 548	26,27
RESULTAT D'EXPLOITATION	55 382	0,88	32 150	0,64	23 232	72,26
<i>Opérations faites en commun</i>						
<i>Produits financiers</i>	6 103	0,10	6 406	0,13	-303	-4,74
<i>Charges financières</i>	5 510	0,09	1 202	0,02	4 308	358,46
Résultat financier	593	0,01	5 205	0,10	-4 611	-88,60
RESULTAT COURANT	55 975	0,88	37 355	0,75	18 620	49,85
<i>Produits exceptionnels</i>	136 431	2,16	74 522	1,49	61 909	83,08
<i>Charges exceptionnelles</i>	14 882	0,24	15 863	0,32	-981	-6,18
Résultat exceptionnel	121 549	1,92	58 659	1,17	62 890	107,21
<i>Impôts sur les bénéfices</i>						
<i>Report des ressources non utilisées</i>						
<i>Engagements à réaliser</i>						
EXCEDENT OU DEFICIT	177 525	2,81	96 014	1,92	81 511	84,89
<i>Contribution volontaires en nature</i>						
<i>Bénévolat</i>						
<i>Prestations en nature</i>	50 511		74 968		-24 457	-32,62
<i>Dons en nature</i>	12		919		-907	-98,66
Total des produits	50 523		75 887		-25 364	-33,42
<i>Secours en nature</i>						
<i>Mise à disposition gratuite</i>	50 511		74 968		-24 457	-32,62
<i>Personnel bénévole</i>	12		919		-907	-98,66
Total des charges	50 523		75 887		-25 364	-33,42

Désignation de l'association : LE VALDOCCO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 3 764 186 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 177 525 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/04/2025 par les dirigeants de l'association.

Désignation de l'association : LE VALDOCCO

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 3 764 186 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 177 525 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/04/2025 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

Traitement comptable des prix de journée :

La détermination des prix de journée par la tutelle tient compte des excédents et des déficits réalisés sur les activités d'accueil.

Cette prise en compte se traduit pour le déficit de l'exercice N par une majoration du prix de journée de l'exercice N+2.

A l'inverse, les excédents de l'exercice N sont pris en compte au travers d'une minoration du prix de journée de l'exercice N+2.

La prise en compte de ces déficits et excédents d'un exercice N par la tutelle est subordonnée à leur reconnaissance en N+1 sur le fondement du compte administratif déposé.

Cette reconnaissance constitue une incertitude et une condition suspensive qui affecte le résultat de l'exercice N+2.

La modalité d'application retenue consiste pour l'excédent ou le déficit des sections concernées pour l'exercice N, à constater en N+1 une créance ou une dette déterminée par la décision de la tutelle notifiée en N+1, dont le flux financier aura lieu en N+2.

C'est le résultat N+1 qui supportera l'ajustement lié à la décision administrative.

Vous trouverez ci-après deux tableaux récapitulant les impacts sur les capitaux propres et le compte de résultat (traitement des excédents et déficits 2024).

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur .

Les dispositions contradictoires au PCG dont les retraitements ont été effectués sont les suivantes :

- La présentation des comptes annuels est modifiée à compter du 1er janvier 2020, en application du règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n°2018-06 du 5 décembre 2018. L'application du nouveau règlement précité est sans impact sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 pour l'association.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Aménagements des terrains : 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 2 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 2 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Autres éléments

A – Poursuite de la politique de Structuration de l'association

Poursuivant sa structuration, l'association a :

1. engagé le travail sur la stratégie de l'association
2. adopté des forfaits jours pour le personnel cadre
3. mis en place le logiciel DUI
4. mis en place une direction territoriale en AURA et PACA
5. restructuré l'expérimentation Motiv'Action et recruté une chargée d'insertion, avec le passage au dispositif Valdocco Insertion (financé par le fonds EVOLEM citoyen).

B – Développement de l'association

Dans le cadre de son développement l'association a enregistré sur 2024 :

1. la hausse des financements entamée les années précédentes grâce au poste de responsable projets et prospection a été consolidée, avec l'obtention de nouveaux financements FSE (Lille, renouvellement à PACA), une première enveloppe Erasmus + Jeunesse, ou le financement de la fondation du Luxembourg sur Grandir sans violence
2. des facilités de trésorerie ont été négociées avec la fondation Don Bosco et la banque, afin de gérer la hausse des besoins liés aux contrats FSE
3. le dispositif Evajeunes est passé à 100% d'activité à la fin de l'année, accroissant la part de la protection de l'enfance dans les dépenses de l'association.
4. les activités de Saint Dizier ont dû être arrêtées

C – Activité EVAJEUNES

Eva jeunes est un nouvel établissement créé en 11/2023 en partenariat unique avec la métropole de Lyon, pour qui l'activité est nouvelle. Eva jeunes a pour mission d'accueillir des jeunes adultes en situation d'exclusion pour une durée maximale d'un an.

Le financement est réputé être assuré en intégralité par la métropole de Lyon. En 2024, l'établissement a enregistré un déficit de 235 703.59 €uros résultant du faible remplissage de l'établissement (capacité maximale de 30 jeunes pour un remplissage moyen 2024 de 17 jeunes).

A ce titre, le déficit précité est repris en produit à recevoir dans les comptes 2024. Pour autant, une incertitude inhérente à la prise en charge totale du déficit par la métropole subsiste.

ENGAGEMENT DEPART A LA RETRAITE

L'engagement de verser aux salariés une indemnité de départ à la retraite fait l'objet d'une étude faisant ressortir un montant de 12 831 €. Le calcul est basé sur les paramètres suivants:

- Taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette : 2 %,
- Départ à la retraite à 64 ans,
- Taux de rotation de:
 - 15% constant pour la catégorie : Cadres,
 - 15% constant pour la catégorie : Non Cadres,
- Table de mortalité utilisée : table réglementaire INSEE 2010-2012

VALORISATION DU BENEVOLAT

Le bénévolat 2024 a été valorisé dans chaque site en heures en fonction de la prestation :

- Prestation en nature technique :

* soutien scolaire - 3962 heures

* animation de rue, ateliers, suivi pédagogique, sorties, séjours, animations sportives etc... - 144 heures

- Prestation en dons :

* comités techniques - 1 heures

La méthode de valorisation retenue est le smic horaire en vigueur au 31/12/2024 avec les cotisations patronales, soit un coût horaire de 12.3 €uros.

traitements des excédents et déficits 2024

TRAITEMENTS DES EXCEDENTS ET DEFICITS 2024

Impact sur les Capitaux Propres (montants €)

Total Capitaux propres 31/12/23	-22 322
Résultat exercice 2024	177 525
Régul Déficit 2022 Laur. Internat	30 141
Régul Déficit 2022 Laur. Jour	46 459
Subventions d'investissement	-16 297
Total Capitaux propres 31/12/24	215 506

Impact sur les comptes annuels (montants €)

LAJ	Bilan ouverture	Impact CP	Impact CR	Cpt à cpt	Bilan clôture	Compte
Déficit comptable 2022	10 161	46 459	-56 620		0	74096/468722+110
Déficit comptable 2023	39 912				39 912	468723
Excédent comptable 2024			-33 761		-33 761	74096/487024

LIN	Bilan ouverture	Impact CP	Impact CR	Cpt à cpt	Bilan clôture	Compte
Excédent à déficit 2022	-9 321	30 141	-20 820		0	487022+74096/110
Déficit comptable 2023	34 472				34 472	468723
Déficit comptable 2024			68 007		68 007	468724/74096

LEX	Bilan ouverture	Impact CP	Impact CR	Cpt à cpt	Bilan clôture	Compte
Excédent comptable 2024			-19 637		-19 637	7412/487024

APM	Bilan ouverture	Impact CP	Impact CR	Cpt à cpt	Bilan clôture	Compte
Déficit comptable 2023	5 139		-5139			468723
Excédent comptable 2024			-125 062		-125 062	74057/487024

ADOVAL	Bilan ouverture	Impact CP	Impact CR	Cpt à cpt	Bilan clôture	Compte
Excédent comptable 2023	-81 292				-81 292	487023
Déficit comptable 2024	0		10 624		10 624	468724/74057

APN (1ère année)	Bilan ouverture	Impact CP	Impact CR	Cpt à cpt	Bilan clôture	Compte
Excédent comptable 2024	0		-66 439		-66 439	74057/487024

APP	Bilan ouverture	Impact CP	Impact CR	Cpt à cpt	Bilan clôture	Compte
Excédent comptable 2023	-147993,11		147993,11		0	487023
Excédent comptable 2024	0		-223 264		-223 264	74057/487024

APE	Bilan ouverture	Impact CP	Impact CR	Cpt à cpt	Bilan clôture	Compte
Excédent comptable 2023	-61403,76		61403,76		0	487023
Excédent comptable 2024	0		-70 381,29		-70 381	74057/487024

EVAJ	Bilan ouverture	Impact CP	Impact CR	Cpt à cpt	Bilan clôture	Compte
Déficit comptable 2023	91433				91433	468723
Déficit comptable 2024	0		235 704			468724/74096

NIPA (1ère année)	Bilan ouverture	Impact CP	Impact CR	Cpt à cpt	Bilan clôture	Compte
Excédent comptable 2024	0		-5 836		-5 836	74057/487024

ADOVAL	Bilan ouverture	Impact CP	Impact CR	Cpt à cpt	Bilan clôture	Compte
Excédent comptable 2022	-29 431		29 431		0	487022/74057
Excédent comptable 2023	0		-81 292		-81 292	487023

Etat de l'actif immobilisé 2054

	Valeur brute Début d'exercice	Augmentations : Réévaluations	Augmentations : Acquisitions
CADRE A			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immos incorporelles	T	197 348	
Immobilisations corporelles			
Terrains	1 839		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions	352 852		
Installations tech., matériel et outillage industriels	31 939		2 251
Installations générales, agenc. et aménag. divers	103 206		
Matériel de transport	355 255		36 251
Matériel de bureau et informatique, mobilier	191 421		11 020
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
Tota	1 036 513		49 522
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	26 252		22 914
Tota	26 252		22 914
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	1 260 113		72 436

	Diminutions Par virement	Diminutions Par cession	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
CADRE B				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de dévelop. (I)				
Autres postes d'immos incorporelles (II)			197 348	
Immobilisations corporelles				
Terrains			1 839	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. gén. agenc., aménag., constr.			352 852	
Instal. tech., matériel et outillage industriels			34 190	
Instal. générales, agencements et aménag. divers			103 206	
Matériel de transport			391 506	
Matériel de bureau et info. mobilier			202 442	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Total III			1 086 036	

Etat de l'actif immobilisé 2054

	Diminutions Par virement	Diminutions Par cession	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
Immobilisations financières				
<i>Particip. évaluées par mise en équival.</i>				
<i>Autres participations</i>				
<i>Autres titres immobilisés</i>				
<i>Prêts et autres immos financières</i>			49 166	
Total IV			49 166	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)			1 332 549	

Etat des amortissements 2055

	Valeur en début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties reprises	Valeur en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développ. (I)				
Autres immobilisations incorporelles (II)	196 302	387		196 689
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 839			1 839
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agenc. et aménagements co	296 998	23 162		320 160
Install. techniques, matériel et outillage industri	26 335	1 592		27 927
Install. générales, agencements et aménageme	30 456	10 485		40 941
Matériel de transport	261 899	30 468		292 367
Matériel de bureau et informatique , mobilier	170 570	10 444		181 013
Emballages récupérables et divers				
Total III	788 097	76 151		864 248
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	984 398	76 538		1 060 936

Etat des amortissements 2055

	Dot. diff. de durée	Dot. mod dégressif	Dot. am. fisc. exc.	Rep. diff. de durée	Rep. mod dégressif	Rep. am. fisc. exc.	Mouv. net am. fin ex
<i>Immobilisations incorporelles</i>							
Frais d'établissement/dév. (I)							
Autres immo. incorp. (II)							
Immobilisations corporelles							
<i>Terrains</i>							
<i>Constructions sur sol propre</i>							
<i>Constructions sur sol d'autrui</i>							
<i>Install. générales, agenc. et aménag. con</i>							
<i>Install. techniques, matériel et outillage</i>							
<i>Install. générales, agenc. et aménag. dive</i>							
<i>Matériel de transport</i>							
<i>Matériel de bureau et informatique , mobili</i>							
<i>Emballages récupérables et divers</i>							
Total III							
Frais S/titres participation (IV)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)							

	Mt. net début d'ex	Augmentation	Dot ex. aux amort	Mt. net fin d'ex.
<i>Frais d'émission d'emprunt à étaler</i>				
<i>Prime de remboursement des obligations</i>				

Etat des provisions 2056

	Montant au début d'ex.	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : Reprises ex.	Montant fin exercice
Provisions réglementées				
<i>Provisions gisements miniers, pétroliers</i>				
<i>Provisions pour investissement</i>				
<i>Provisions pour hausse des prix</i>				
<i>Amortissements dérogatoires</i>				
<i>Dont majorations except. 30%</i>				
<i>Implantations étrangères avant 01/01/92</i>				
<i>Implantations étrangères après 01/01/92</i>				
<i>Provisions pour prêts d'installation</i>				
<i>Autres provisions réglementées</i>				
Provisions réglementées Total I				
Provisions pour risques et charges				
<i>Provisions pour litiges</i>				
<i>Provisions pour garanties données aux clients</i>				
<i>Provisions pour pertes sur marchés à terme</i>				
<i>Provisions pour amendes et pénalités</i>				
<i>Provisions pour pertes de change</i>				
<i>Provisions pour pensions et obligations similaires</i>	16 897		4 064	12 833
<i>Provisions pour impôts</i>				
<i>Provisions pour renouvellement immobilisations</i>				
<i>Provisions pour grosses réparations</i>				
<i>Provisions pr charges soc et fisc sur congés payés</i>				
<i>Autres provisions pour risques et charges</i>	30 000	50 000		80 000
Provisions risques et charges Total II	46 897	50 000	4 064	92 833
Dépréciations				
<i>Sur immobilisations incorporelles</i>				
<i>Sur immobilisations corporelles</i>				
<i>Sur titres mis en équivalence</i>				
<i>Sur titres de participation</i>				
<i>Sur autres immobilisations financières</i>				
<i>Sur stocks et en- cours</i>				
<i>Sur comptes clients</i>				
<i>Autres dépréciations</i>				
Dépréciations Total III				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	46 897	50 000	4 064	92 833
<i>Dotations et reprises d'exploitation</i>		50 000	4 064	
<i>Dotations et reprises financières</i>				
<i>Dotations et reprises exceptionnelles</i>				
<i>Titres mis en équivalence : dépréciations de l'exercice</i>				

Etat des Créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
<i>Créances rattachées à des participations</i>			
<i>Prêts</i>			
<i>Autres</i>	49 166		49 166
Créances de l'actif circulant :			
<i>Créances Clients et Comptes rattachés</i>	374 595	374 595	
<i>Autres</i>	1 697 870	1 697 870	
<i>Charges constatées d'avance</i>	6 510	6 510	
Total	2 128 141	2 078 975	49 166
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>Prêts récupérés en cours d'exercice</i>			

Etat des Dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
<i>Emprunts obligataires convertibles</i>				
<i>Autres emprunts obligataires</i>				
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :</i>				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 442 645	1 442 645		
- à plus de 1 an à l'origine	227 239		227 239	
<i>Emprunts et dettes financières divers</i>	110 466			110 466
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	194 239	194 239		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	574 914	574 914		
<i>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</i>	64 679	64 679		
<i>Autres dettes</i>	8 686	8 686		
<i>Produits constatés d'avance</i>	832 978	832 978		
Total	3 455 847	3 118 142	227 239	110 466
<i>Emprunts souscrits en cours d'exercice</i>	550 000			
<i>Emprunts remboursés sur l'exercice dont :</i>	27 730			

Charges à payer & Produits à recevoir

Charges à Payer

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois
<i>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	133 577,06	57 746,97
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	386 431,13	393 605,07
TOTAL GENERAL	520 008,19	451 352,04

Produits à Recevoir

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois
<i>Créances clients et comptes rattachés</i>		370 423,14
<i>Autres créances</i>	480 151,56	100 957,20
<i>Disponibilités</i>	6 102,98	
Total général	486 254,54	471 380,34

Charges & Produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois
Charges constatées d'avance	6 510	9 439
Total général	6 510	9 439

Produits constatés d'avance

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois
Produits constatés d'avance	832 978	626 188
Total général	832 978	626 188

Engagements donnés

	Montant en euros
<i>Effets escomptés non échus</i>	
<i>Avals et cautions</i>	
<i>Engagements en matière de pensions</i>	
<i>Engagements de crédit-bail mobilier</i>	
<i>Engagements de crédit-bail immobilier</i>	
<i>ENGAGEMENT RETRAITE</i>	12 833
<i>Autres engagements donnés</i>	12 833
Total	12 833

Engagements reçus

	Montant en euros
<i>Plafonds des découverts autorisés</i>	
<i>Avals et cautions</i>	
<i>Autres engagements reçus</i>	
<i>Legs nets à réaliser</i>	
<i>Total</i>	

ASSOCIATION LE VALDOCCO

Siège social : 18, rue du Nivernais

95100 ARGENTEUIL

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article R. 612-5 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Houilles, le 28 avril 2025.

SARL SETECY

Représentée par *Papa Massamba N DIAYE*

Commissaire aux Comptes

